



Herbicide Rezuwant™ A

avec l'actif ARYLEX™

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) ET DANS L'EST DU CANADA

Rezuwant™ A est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: halauxifène, présente sous forme d'ester méthylique 16,25 g/L
fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle 250 g/L
Concentré emulsifiable

**AVERTISSEMENT IRRITANTE POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

NO. D'HOMOLOGATION 33262 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 litre - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215-2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures. **Pour les terres non agricoles: NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

En tout temps : Porter des vêtements propres avec des manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations : Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Rezuvent A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide Rezuvent A est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, soit par application terrestre ou aérienne. Il est non corrosif, inflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Rezuvant A tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Rezuvant A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

MODE D'ACTION

Le Rezuvant A est un herbicide systémique de type auxine qui se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer les tissus exposés et souterrains de la plante. Ce produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes des mauvaises herbes comprennent l'épinastie (tosion des tiges) et le gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Rezuvant A directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Rezuvant A peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en blé de printemps, en orge de printemps, en avoine, en canola, en maïs, en soja, en tournesol, en féverole à petites grains, en lin, en pois en plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde, en luzerne, en haricots secs (*Phaseolus vulgaris* espèces, y compris pinto, les reins et les types blancs) et en fléole des prés ou aménagés en jachère d'été. On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de l'herbicide Rezuvant A. On peut planter de seigle d'automne et de blé d'hiver 3 mois après l'application de l'herbicide Rezuvant.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation de mélanges en cuve qui ne figurent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par Corteva Agriscience Canada Company.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive:

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tous les tamis principaux des filtres et des buses pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

NE PAS utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne ou de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne ou de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Rezuvant A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

HERBICIDE REZUVANT A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Pour le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps, appliquer l'herbicide Rezuvant A au taux recommandé par hectare dans 50-200 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Appliquer sur l'orge de printemps et le blé de printemps en croissance active à partir du stade d'une feuille jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire.

Pour le blé d'hiver, appliquer l'herbicide Rezuvant A au taux recommandé par hectare dans 50-200 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Appliquer sur le blé d'hiver en croissance active à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire.

Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant A utilisé seul ». Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer l'herbicide Rezuvant A au taux recommandé par hectare dans au moins 30 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant A utilisé seul ». Appliquer sur l'orge de printemps et le blé de printemps en croissance active à partir du stade d'une feuille jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes au stade de 1-8 feuilles, à moins d'indication contraire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

L'herbicide Rezuwant A résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuwant A utilisé seul à raison de 308 mL/ha (stade de 1-8 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	ortie royale
dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur)
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)renouée liseron	lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)
stellaire moyenne	chénopode blanc
gaillet gratteron (stade de 1-9 verticilles)	espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles)
saponaire des vaches (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	amarante à racine rouge
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)*
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)*	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 8 feuilles et 8 cm de hauteur)	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles)*	érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

moutarde des champs (stade de 1-4 feuilles, jusqu'à 10 cm de hauteur)
laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Rezuwant A utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Rezuwant A.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 30-200 L de mélange par hectare.
5. Ajouter le Turbocharge comme dernier ingrédient au taux de 0,5 % v/v (5 L par 1000 L de volume de pulvérisation).
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalle pré-récolte/pacage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 21 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2-3 minutes.

3. Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter l'herbicide Rezuvant A et agiter durant 2-3 minutes.
4. S'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester, les ajouter ensuite. Agiter durant 2-3 minutes.
5. Ajouter le Turbocharge à 0,5 % v/v ou l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE REZUVANT A + HERBICIDE MCPA ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Rezuvant A à raison de 583-700 mL/ha mélangé en réservoir à 600 g e.a./L d'herbicide MCPA ester dans 50–200 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Dans le blé d'hiver appliquer de 3 stades de feuilles à juste avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Rezuvant A par hectare mélange en réservoir au MCPA ester (600 g e.a./L) à raison de 583-700 mL/ha dans au moins 30 L d'eau par hectare, pour utilisation dans le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps seulement.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rezuvant A à raison de 308 mL/ha + MCPA ester (600 g e.a./L) à 583-700 mL/ha (jusqu'à 10 cm de hauteur ou de diamètre, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur)
dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	chénopode blanc (1-8 feuilles)
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)	neslie paniculée
renouée liseron (1-8 feuilles)	moutarde des champs
bardane (avant le stade de 4 feuilles)	espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles)
canola spontané (1-8 feuilles)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)*
stellaire moyenne (1-8 feuilles)	plantain majeur
gaillet gratteron (1-9 verticilles)	laitue scariole
saponaire des vaches (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)**
lampourde glouteron	herbe à poux
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)**	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
sagesse-des-chirurgiens	laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)
ortie royale (1-8 feuilles)	tabouret des champs
grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles)**	érodium ciculaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
	vesce

lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)

radis sauvage
tournesol sauvage (annuel)

Mauvaises herbes réprimées:

pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)

prêle des champs (jusqu'à 15 cm in de hauteur)

renouée (renouée scabre, renouée persicaire) *

laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)

chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)

*Pour une suppression plus efficace de grandes mauvaises herbes et/ou de graves infestations, utiliser les taux de 700 mL/ha de MCPA

**Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE REZUVANT A + HERBICIDE MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

Note : Lorsqu'on mélange en réservoir l'herbicide Rezuvent A + le MCPA, un adjuvant n'est pas requis.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES -- POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Rezuvent A aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Rezuvent A. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits

Mélanges en réservoir de l'herbicide Rezuvent A pour la suppression de graminée annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Axial Herbicide	blé de printemps, orge de printemps	1200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE REZUVANT A + MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Axial Herbicide	blé de printemps, orge de printemps	1200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaires verte, sétaires glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange Rezuvant A HERBICIDE + MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE Rezuvant A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel ne nécessitent pas de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Tableau des zones tampons pour les gouttelettes pulvérisées d'ASAE CLASSIFICATION MOYEN

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:					
		Habitat d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens/ marins d'une profondeur		Habitat terrestre	
		Moins de 1 m	Plus De 1 m	Moins de 1 m	Plus De 1 m		
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	1	0	1	1	3	
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	Voiture fixe	5	0	1	1	95
		Hélicoptère	3	0	1	1	80

Tableau des zones tampons pour les gouttelettes pulvérisées d'ASAE. CLASSIFICATION DU GROSSIÈRE

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver		1	0	1	1	1
Aérienne	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Aéronef	4	0	1	1	70
		Hélicoptère	1	0	1	1	55

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Rezuvent A est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rezuvent A et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rezuvent A ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-33262-003-F

Remplace: CN-33262-002-F